

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7407678801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7407678801>

Cette annonce a été mise en ligne le **21 mai 2025** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **50 - MANCHE**



AREZZO

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 200 euros

*Siège social : 13 Rue du Docteur Viaud
50230 AGON COUTAINVILLE*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AGON COUTAINVILLE du 15 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AREZZO

Siège : 13 Rue du Docteur Viaud, 50230 AGON COUTAINVILLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 200 euros

Objet :

- La prise de participation dans toutes Sociétés tant civiles que commerciales et l'octroi de garanties en vue de faciliter ces opérations ;
- L'acquisition de titres de sociétés et, exceptionnellement, leur vente ;
- La gestion du portefeuille des titres souscrits, acquis ou

apportés ;

- L'acquisition et la détention de portefeuille titre ;
- L'acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières en vue de leur exploitation sous toutes ses formes ;
- L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garanties ou sûretés réelles.
- Toutes opérations de conseil, sans que cette liste soit limitative, tant en matière de gestion financière, administrative, technique, commerciale ou informatique ;
- Toutes prestations de services à ces sociétés ou entreprises aux fins de permettre leur contrôle ;
- La gestion centralisée de la trésorerie,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Enzo FANFANI, demeurant 13 Rue du Docteur Viaud ,
50230 AGON COUTAINVILLE

Directeur général :

Fabio FANFANI, demeurant 13 Rue du Docteur Viaud
50230 AGON COUTAINVILLE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de COUTANCES.

*POUR AVIS
Le Président*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex